

Pages de gauche

MENSUEL D'OPINIONS SOCIALISTES INDÉPENDANT

ÉDITORIAL

La sclérose

Les élections fédérales du 23 octobre, au-delà des calculs serrés en vue de la réélection du Conseil fédéral qui vont occuper tout le monde ces prochaines semaines, ont accouché de quelques résultats intéressants, que l'on peut interpréter dès maintenant.

Premier constat: la gauche perd du terrain à l'Assemblée fédérale, malgré le score honorable d'un Parti socialiste qui, dans l'ensemble, limite les dégâts, et progresse même dans les cantons où il se positionne clairement à gauche. Doit-on le rappeler, le rapport de force entre la gauche et la droite au parlement est le seul score électoral qui compte *vraiment*, et ce rapport s'est dégradé cette année. Que ce recul soit dû à des Verts au positionnement politique parfois bien ambigu ne change rien au problème: leurs parlementaires à Berne votaient presque toujours avec le PS.

Deuxième point, réjouissant celui-ci: la progression de l'UDC est enfin stoppée, pour la première fois depuis 1991. La "loi d'airain" de la politique suisse, qui place aux alentours de 30% le maximum des voix qu'un parti peut espérer obtenir, semble se vérifier une fois de plus. Après une série ininterrompue de cinq élections qui avaient vu triompher le parti ultra-nationaliste, c'est un tassement rassurant.

Troisième remarque, qui vient nuancer la précédente: nous assistons à une recomposition profonde de la droite suisse. Si l'on pressentait déjà quelques mouvements de fond, le phénomène s'est considérablement aggravé cette année. La Suisse connaît désormais un bloc de droite composé d'un noyau dur (l'UDC) et d'une multitude de petits partis qui gravitent autour de lui à des distances idéologiques variables.

(suite en page 3)

Cassons celle des caisses maladie!



L'un des dossiers que devra traiter l'Assemblée fédérale qui vient d'être élue sera la réforme du système suisse de santé. Son absurdité – notamment le racket organisé que constituent les primes LAMal – n'est plus à démontrer, mais le puissant lobby des caisses maladie a pour le moment su empêcher toute réforme qui mette, ne serait-ce que modestement, en péril ses revenus et sa mainmise sur l'ensemble du système.

Il est bien sûr plus que temps que cela change. La seconde initiative pour une caisse unique en sera l'un des moyens, mais elle devra impérativement être accompagnée d'une lutte permanente contre les caisses et, plus généralement, contre tous les soutiens, et ils sont nombreux, d'une santé privée.

Lire en pages 5-8

■ Palestine

La reconnaissance pour sortir de l'impasse

Page 4

■ Allemagne

Analyse des dernières élections régionales: où en est la gauche?

Page 10

■ Livres

Paul Willis sur l'école et la classe ouvrière, et Florence Aubenas sur le travail précaire

Page 11

CHRONIQUEUR INVITÉ

Vingt ans de syndicat

Au cours de ces vingt dernières années, on a assisté à un durcissement considérable des conditions de travail du personnel de la fonction publique dans le canton de Vaud. Cette situation est notamment la conséquence des politiques d'austérité menées durant cette période, ainsi que de celles dites de "modernisation" de ce secteur (remise en question du statut de la fonction publique et des garanties qui lui étaient attachées, nouveau système salarial, etc.).

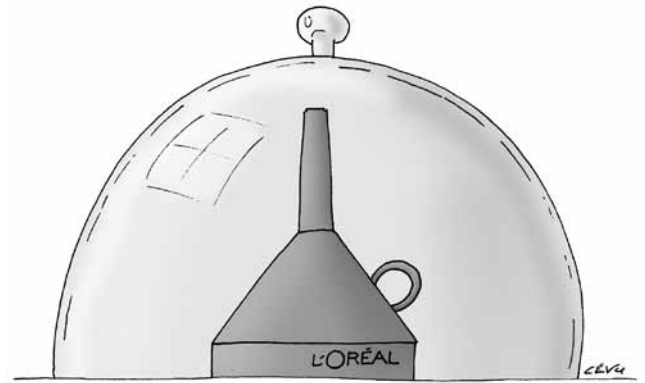
Ces attaques, nombreuses, ne sont pas restées sans réponse. À plusieurs reprises, le personnel de la fonction publique s'est largement mobilisé pour y faire face, allant jusqu'à la grève certaines fois. Ces mobilisations ont permis d'obtenir des résultats. Elles ont parfois contraint le Conseil d'État à reculer, en tout cas momentanément. Et dans d'autres circonstances, elles ont au moins permis de freiner ses ambitions et de limiter les dégâts.

L'importance de ces actions mérite donc d'être soulignée. Elles ne doivent toutefois pas nous faire oublier une autre réalité. Vingt ans de travail syndical m'ont en effet amplement montré

la difficulté de mobiliser le personnel de la fonction publique de façon large et sur la durée, la difficulté aussi de faire comprendre au plus grand nombre la nécessité de s'organiser collectivement dans un syndicat soucieux de véritablement défendre les intérêts du personnel et disposant des ressources organisationnelles nécessaires à cette fin.

Ces difficultés résultent de différents facteurs, dont certains peuvent être considérés comme structurels. Dans les deux prochains numéros de *Pages de gauche*, j'essaierai de mettre en lumière l'impact qu'a pu avoir sur l'action syndicale le déplacement à droite de tout le débat politique en Suisse depuis les années 1980.

Georges Piotet
Ancien président
du SSP, région Vaud



*Liliane Betten-
court mise
sous tutelle*

L'HOMMAGE DE LA RÉDACTION

Wangari Maathai

Wangari Muta Maathai, prix Nobel de la paix en 2004 est décédée le 25 septembre 2011 à Nairobi. Sa vie est exemplaire d'un engagement militant pour plus de justice sociale et environnementale, et son parcours est intéressant à retracer à plus d'un titre.

Wangari Maathai est née en avril 1940 au Kenya, alors colonie britannique. Après ses études secondaires (1959), elle bénéficie d'une bourse pour partir aux États-Unis. Elle poursuivra ses études et deviendra la première femme d'Afrique de l'Est à obtenir un doctorat en médecine vétérinaire à l'université de Nairobi (1971), et à enseigner dans ce domaine.

Son arrivée aux États-Unis a été possible suite à la mise en place d'un pont aérien afin d'offrir des bourses à des étudiant-e-s kenyan-ne-s (avec le but de former une élite «libérale» et de contrer l'influence soviétique). Ce programme bénéficiait du soutien du sénateur John F. Kennedy et c'est aussi par ce biais que le père de Barack Obama s'est retrouvé aux États-Unis.

Wangari Maathai est connue comme une des fondatrices et représentantes du «Green Belt Movement» (1977) au Kenya. Ce mouvement consistait à renforcer la position des femmes en zones rurales en liant le reboisement à la lutte contre l'érosion, ainsi qu'aux capacités économiques des habitant-e-s. En outre, son aptitude à développer des nouvelles stratégies de mobilisation, à intervenir sur plusieurs niveaux (local et global, institutionnel et militant), et sa capacité à organiser des mouvements ont fait d'elle une environnementaliste reconnue. Elle a réussi à faire entendre sa voix, par-delà les nombreuses barrières néocoloniales, machistes et régionalistes qui se dressaient sur sa route. Sa réussite à articuler de manière cohérente ses propositions en matière d'environnement, de santé et de prise en compte des rapports de sexe ont fait d'elle une pionnière dans le développement d'une justice environnementale encore largement à inventer.

Mathieu Gasparini

IMPRESSUM

Abonnement annuel: Fr. 49.-
Abonnement de soutien: Fr. 130.-
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant-e-s,
chômeuses-eurs): Fr. 39.-

CCP 17-795703-3
www.pagesdegauche.ch
Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:
Dimitri Andronicos (DA), Samuel Bendahan (SB), Thierry Bornand (TB), Antoine Chollet (AC), Romain Felli (RF), Benoît Gaillard (BG), Mathieu Gasparini (MG), Philippe Gilbert (PG), Stéphanie Pache (SP), Émilie Pasquier (EP), Line Rouyet (LR), Sébastien Schnyder (SS), Arnaud Thiéry (AT)

Comité:
Matthieu Béguelin, Valérie Boillat, Michel Cambrosio, Raymond Durois, Dan Gallin, Anne Holenweg, André Mach, Philipp Müller, Rebecca Ruiz, Géraldine Savary, Alberto Velasco

Maquette:
Marc Dubois, Lausanne

Secrétariat de rédaction et mise en page:
Antoine Chollet

Webmaster:
Sébastien Schnyder et Mathieu Gasparini

Illustrations:
Christian Vulliod (Cévu)

Relecture:
Dominique Hartmann, Salima Moyard

Impression:
Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

La gauche et le Conseil fédéral

Est-il exagéré de considérer qu'en 2003, la Suisse a partiellement changé de régime? Alors que les 155 premières années de son existence n'avaient connu que deux non-réélections de membres du Conseil fédéral (en 1854 et 1872), elle a depuis assisté par deux fois à un tel événement. Fait plus important, ces non-réélections ont correspondu les deux fois à une modification des représentations des partis au sein du gouvernement (au contraire des deux premiers cas). La réélection quadriennale du Conseil fédéral est donc en passe d'acquiescer un sens tout différent dans le système suisse, et il y a bien des chances que 2011 connaisse pour la troisième fois de suite un changement de la composition du collège.

N'étant pas des soutiens indéfectibles d'une formule qui n'avait de magique que sa capacité à masquer les conflits politiques, cette forme de normalisation du système politique suisse ne nous paraît pas en soi très inquiétante. Du point de vue de la gauche, il ouvre même quelques perspectives intéressantes. Il est désormais admis que le résultat des élections fédérales doit avoir un effet sur la composition du gouvernement. À partir de là, la question se pose toujours dans les mêmes termes: que peut-on obtenir, sachant que les partis de gauche forment bon an mal an un petit tiers de l'Assemblée fédérale?

LES INCONVÉNIENTS DE LA PARTICIPATION

Du point de vue de la droite, qui l'a généreusement accordée à partir de 1943 (avec une éclipse de six ans suite à la démission de Max Weber en 1953), la participation du PS au Conseil fédéral offre quelques avantages non négligeables, à commencer par la sape de toute posture oppositionnelle. Cette participation intègre le PS au système, et en particulier à un gouvernement que la gauche a toujours été prompt à critiquer. Plus spécifiquement, elle identifie le PS à la politique menée dans une série

de domaines, et l'on se souvient de l'impact désastreux que cela a pu avoir s'agissant de la privatisation de certains services publics sous la responsabilité de Moritz Leuenberger, de la dégradation de la situation de l'assurance maladie dans les dernières années du mandat de Ruth Dreifuss, sans même parler de la rigueur financière prônée par un Otto Stich ou les dérapages désormais quasi quotidiens de Simonetta Sommaruga sur le dossier de l'asile. Ajoutons que ce qui est vrai au niveau fédéral l'est aussi, dans une très large mesure, au niveau cantonal.

Pendant, le pouvoir apparent dont disposent les magistrat-e-s socialistes dans les départements sous leur responsabilité s'accompagne, on oublie généralement de le préciser, d'une mainmise de la droite sur toutes les décisions véritablement importantes, prises au sein d'un collège où la gauche est de toute manière très minoritaire. Ce dernier fait interdit d'espérer, dans les conditions d'accès actuelles au Conseil fédéral, que l'un-e des représentant-e-s du PS puisse initier une réforme de gauche un peu ambitieuse, quoi qu'en pense Alain Berset.

Pour cela, il faudrait en effet intégrer une véritable coalition gouvernementale, dans laquelle un certain nombre de sujets seraient discutés, et un programme politique de législation négocié. Qu'on n'idéalise pas ce changement, puisqu'il impliquerait nécessairement (comme la gauche est structurellement minoritaire en Suisse) des concessions douloureuses et publiques de la part du PS, tout en scellant l'abandon complet de tout statut oppositionnel, mais il permettrait néanmoins d'avancer sur quelques points, fût-ce modestement. Il aurait aussi pour conséquence, ne l'oublions pas, la sortie intermittente du gouvernement lorsque les négociations ne permettraient pas de se mettre d'accord sur un programme et sur des concessions réciproques, ce qui signifie, en clair, des périodes d'opposition

au plein sens du terme et le retour à la situation qui prévalait avant 1943. Il ne faut pas s'inquiéter, le PS était alors beaucoup plus combatif.

Pour l'instant, le PS n'a ni pouvoir gouvernemental au sein d'une coalition, ni un vrai statut d'opposition, ce qui paralyse son action, sa pensée et contribue assurément à éloigner une partie non négligeable de son électorat potentiel.

Antoine Chollet

Pages de gauche vous invite à un débat sur la question le jeudi 3 novembre à 20h00 au buffet de la gare de Lausanne, autour de Katia Babey, Matthieu Béguelin, Maria Roth-Bernasconi, Éric Voruz et Élie Burgos. Pour plus d'informations, visitez notre site www.pagesdegauche.ch (ou reportez-vous en page 12).

(suite de l'édito)

Cette évolution est bien sûr amusante puisqu'elle signifie la mort programmée de l'ancien parti radical, mais elle est aussi plus inquiétante en cela qu'elle semble présager d'une sorte de «berlusconisation» de la droite suisse: l'existence d'un parti (l'UDC) dont la puissance financière et organisationnelle ne peut plus être contestée par quiconque à droite. Une telle situation signifie également que le patronat, peu regardant sur les dérapages du parti, va définitivement sceller son alliance avec l'UDC. La gauche ne peut ignorer ces changements. Ils auront pour conséquence principale que la politique de la droite suisse sera à l'avenir encore davantage sous la coupe de l'UDC.

Quatrième et dernière analyse: le PS a gagné – avec une étonnante facilité – de nombreuses élections au Conseil des États, alors même que l'on considérait naguère que l'élection majoritaire le défavorisait massivement. C'est le signe que le parti se *notabilise*, qu'il dispose dans ses rangs d'un nombre de plus en plus important de figures à la fois consensuelles et rassurantes – Alain Berset, Claude Janiak, Didier Berberat, Liliane Maury-Pasquier, Géraldine Savary, Anita Fetz, etc. – propres à rassembler autour de leur nom un électorat qui dépasse de très loin celui du parti. C'est une transformation importante, qui signale l'exportation au niveau fédéral de ce qui se passe depuis déjà longtemps dans les communes, puis plus récemment dans certains cantons (surtout romands).

La rédaction

PROCHE-ORIENT

Parcours difficile pour la reconnaissance de la Palestine à l'ONU

Le 23 septembre 2011, le président de l'Autorité palestinienne (AP), Mahmoud Abbas, a remis une demande d'adhésion d'un État de Palestine au secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon. Malgré les diverses pressions exercées sur l'AP pour tenter de l'en dissuader, Abbas est allé au bout de sa démarche et a prononcé un discours devant les délégués de l'Assemblée générale. Après avoir félicité l'État du Sud-Soudan pour son adhésion récente à l'ONU, Mahmoud Abbas a dénoncé le mur de séparation entre Israël et la Palestine et la poursuite de la colonisation israélienne.

Le Conseil de Sécurité se prononcera seulement dans plusieurs semaines sur cette demande inédite. Cependant, malgré une première victoire diplomatique avec le vote de recommandation positif à l'Unesco, la reconnaissance internationale de la Palestine au sein de l'ONU n'a que peu de chances d'aboutir.

ADHÉSION CONTESTÉE PAR ISRAËL ET LES ÉTATS-UNIS

Cette initiative se heurte à une opposition acharnée de la part d'Israël et des États-Unis. Les Palestiniens ne se font pas d'illusions. Ils espèrent obtenir au Conseil de sécurité les neuf voix sur quinze nécessaires pour valider leur demande d'adhésion, ce qui forcerait les États-Unis à recourir à leur droit de veto. Dans ce cas, Washington serait confronté à une contradiction évidente entre ce refus et les nombreux discours tenus par Barack Obama sur la création d'un État palestinien, et plus généralement sur l'aspiration des peuples à la liberté. Les États-Unis mènent cependant un travail de fond pour tenter d'éviter cette situation embarrassante. Le quotidien panarabe *Asharq Al-Awsat* dénonce ainsi les pressions américaines pour encourager les États membres du Conseil de sécurité à voter contre l'adhésion palestinienne.

Israël menace quant à lui de mettre fin à leur collaboration directe avec les Palestiniens dans le cadre des accords d'Oslo signés en 1993, ou encore de ne plus verser les droits de douane collectés pour le compte de l'Autorité palestinienne. Selon le premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, un processus unilatéral de demande d'adhésion à l'ONU ne peut se faire avant une paix réelle entre Israël et la Palestine. Son appel à la paix ne remet pourtant pas une seule fois en question la politique d'expansion menée par Israël en Cisjordanie.

Un compromis visant à privilégier un vote à l'Assemblée

générale et à renoncer au Conseil de sécurité a tenté de voir le jour. C'est certainement ce qui sera mis en place à défaut d'une décision positive au Conseil de sécurité. Les Palestiniens pourront s'adresser à l'Assemblée générale et demander d'élever leur statut actuel d'entité avec statut d'observateur à celui d'État observateur. Ce statut, similaire à celui de la Suisse jusqu'en 2002, permettrait à la Palestine de recourir à la Cour internationale de justice et à la Cour pénale internationale, lui offrant ainsi la possibilité de poursuivre les forces armées israéliennes pour crimes de guerre. Le président français Nicolas Sarkozy a néanmoins proposé que la possibilité de recours à ces institutions soit retirée à la Palestine. Le statut d'«État observateur» serait donc assorti de nombreuses limites. De plus, il ne sera d'aucune aide dans la délimitation des frontières, qui ne peuvent être arrêtées que par un accord entre le gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne.

PAS DE PLAN ALTERNATIF DANS LA STRATÉGIE PALESTINIENNE

La non-admission de l'État palestinien pourrait signer l'arrêt de mort de l'AP, structure hybride mise en place par l'OLP, censée disparaître lors de l'établissement de l'État. Cette démarche met également en évidence l'affaiblissement de l'Autorité palestinienne, qui a jusqu'ici largement misé sur une stratégie de négociations avec Israël. Cette attitude a été critiquée par de nombreuses forces politiques palestiniennes, et les nombreux échecs essuyés par l'AP l'ont délégitimée aux yeux du peuple. Une nouvelle stratégie, peut-être influencée par le «printemps arabe», devrait donc être imaginée. En effet, la démocratisation des États voisins devrait modifier durablement des rapports de force régionaux en place depuis bien trop longtemps.

Émilie Pasquier

Les conditions de la paix

Sans tomber dans le fétichisme des dates, le mois de septembre s'est toujours révélé être une période décisive pour la Palestine. Il voit aussi bien des événements tragiques, comme le «Septembre noir» de 1970, les massacres de Sabra et Chatila en 1982, le début de la seconde intifada en septembre 2000, et d'autres plus réjouissants, comme lorsque Israël et l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) se reconnaissent mutuellement, en septembre 1993. Cette reconnaissance a été symbolisée par la poignée de main télévisée, à Washington, et en présence de Bill Clinton, entre Yasser Arafat et Yitzhak Rabin. À cette liste vient aujourd'hui s'ajouter la demande d'adhésion officielle de la Palestine pour devenir membre des Nations Unies, déposée le 23 septembre 2011.

Si cette demande d'adhésion est certes unilatérale, c'est une façon pour l'OLP de prendre acte de la mort du processus de paix initié par les accords d'Oslo en 1993 et de dépasser le cadre bilatéral rendu caduc par l'obstruction israélienne. Depuis le temps, tout a déjà été négocié par les deux parties et il s'agit désormais d'arriver à des résultats tangibles. Cette demande apparaît comme une des conditions d'une paix durable, soit l'établissement de deux États aux frontières reconnues et acceptées internationalement. Toutefois – et ce qui se passe au Kosovo l'exemplifie également – cette option nécessite de prendre en compte les réalités compliquées du terrain et de démanteler les colonies israéliennes. Le problème est de taille, car Israël contrôle environ 50% du territoire de la Cisjordanie et les colons représentent plus de 500'000 personnes réparties sur 150 colonies. MG

DOSSIER: SANTÉ

Le chantage des caisses

Depuis l'adoption de l'assurance-maladie obligatoire, la droite n'a cessé d'attaquer le peu de solidarité conquise. Mais ne nous y trompons pas: la Suisse reste l'un des pays où la plupart des coûts de la santé est assumée par les individus, par les primes, la participation et la franchise, sans distinction de capacité contributive, le reste l'étant par l'impôt cantonal, qui n'est dans ce pays que très peu progressif, pour utiliser un euphémisme. Avec tout cela, la part importante de soins distribués en pratique privée et la compétence principalement cantonale dans ce domaine ne permettent pas une organisation cohérente et efficace des prestations. Au final, nous payons très cher des soins de qualité comparable à ceux dispensés dans d'autres pays qui connaissent un système plus social, dont le financement ne repose pas aussi lourdement sur les individus.

QUI PAIE TROP?

Si tout le monde semble s'accorder sur l'existence d'un problème dans le financement de la santé, la définition de celui-ci diffère grandement selon les parties: en bref celles et ceux qui font leur beurre de la maladie pensent ne pas gagner assez et celles et ceux qui sont malades ou risquent de l'être un jour paient trop pour les prestations reçues, ou du moins pas équitablement.

Cette simplification des enjeux montre bien que nous avons à gauche un problème récurrent sur le sujet, en cherchant à répondre aux questions posées par une lecture néolibérale de la question. La liberté d'entreprise a en effet souvent servi d'argument pour laisser le corps médical s'organiser sans planification, que ce soit en matière d'ouverture de cabinet où bon lui semble ou de prestations des cliniques privées. Encore aujourd'hui, les entreprises privées de santé (Hirslanden ou autre groupe à but lucratif)

ont gagné le droit de se faire reconnaître par les cantons et les caisses-maladie au même titre que les institutions publiques ou parapubliques et s'indignent quand on tente d'y mettre quelques conditions (voir *Pages de gauche* n° 97).

LE VENT TOURNE-T-IL?

Toutefois, la droite a bien dû se résoudre à envisager un minimum de rationalisation pour pouvoir continuer à se faire de l'argent sur le dos des malades sans passer à la caisse. Elle a donc soutenu (un peu) l'idée de ce qu'il est convenu d'appeler les «réseaux de soins» dans une révision partielle de la LAMal adoptée par les chambres

fédérales le 30 septembre 2011 (voir ci-dessous), comme si les soignant-e-s travaillaient jusqu'alors dans des bulles, et sans tenir compte des conditions qui les poussaient parfois à agir ainsi. La volonté d'introduire un peu de planification a été euphémisée par l'usage de l'expression «managed care», servant probablement à faire oublier le principe de base qui fait si peur aux tenant-e-s de la marchandisation débridée de la santé.

La rédaction

DOSSIER: SANTÉ

Le soin aménagé: pour qui?

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la révision de la LAMal ne va ni améliorer les soins ni contribuer à une planification réelle et efficace. De surcroît, le principal effet qui se veut un peu contraignant est, comme d'habitude en Suisse quand la droite fait des réformes (mais aussi la gauche parfois, il faut l'avouer...), l'augmentation de la part payée par chacun-e si il ou elle ne veut pas se conformer aux règles du *managed care*. C'est tout. Pas d'obligation des prestataires à se joindre à un réseau, au contraire, puisqu'on veut leur imposer une co-responsabilité budgétaire plutôt repoussante pour le corps médical, dont l'organisation nationale, la FMH, a annoncé le lancement d'un référendum contre cette révision.

Le principe de cette dernière est simple: obligation de s'adresser à des médecins généralistes agréé-e-s par les caisses avant de consulter un-e spécialiste pour obtenir le remboursement des

soins dans la maigre proportion actuelle, et quote-part de 15% à la place de 10% si vous appelez directement un-e psychiatre en cas de déprime.

Comme actuellement, une grande part de la surveillance des soins est déléguée aux assurances, qui ont, comme chacun-e le sait, comme unique principe de qualité de payer le moins possible les soins qu'elle sont pourtant censées payer et pour lesquels nous leur donnons beaucoup d'argent chaque mois. Pour la planification, on attendra, alors même qu'il faudrait agir pour faire face à la pénurie de soignant-e-s, notamment de généralistes dans certaines régions, et former plus de personnel. De plus, les cantons réellement soucieux des coûts devraient disposer d'une base légale pour contraindre les prestataires de soins à une organisation plus cohérente et efficace sur son territoire.

Stéphanie Pache

DOSSIER: SANTÉ

Démocratiser la santé

Dans les débats autour du système de santé, l'un des points importants, quoique parfois négligé, concerne le contrôle politique de celui-ci. Sortir des illusions du marché, de la libre concurrence et d'une gestion partiellement privée de la santé comporte un certain nombre de conséquences, à commencer par la nécessité de décisions publiques et démocratiques sur les principales questions. Aujourd'hui, le contrôle du système est diffus: les caisses se battent comme des lions pour en avoir encore davantage, la Confédération le gère en déléguant à d'autres (à commencer par les caisses) l'essentiel de ses pouvoirs, alors que les cantons ne pèsent plus très lourd dans la balance bien qu'ils assument une part significative des coûts.

Ce qui est certain toutefois, c'est que ce contrôle n'est pas démocratique aujourd'hui en Suisse. Pas davantage que les caisses, les "expert-e-s" (médecins, hôpitaux, pharmas) ne peuvent être considérés comme des actrices-eurs neutres sur

la question, et ne doivent pas non plus être considérés comme celles et ceux qui sont les premières-ers concerné-e-s par le bon fonctionnement du système. Les meilleur-e-s juges d'un système de santé sont ses utilisatrices-eurs, c'est-à-dire, si ce système n'est pas trop inégalitaire, toute la population. Cela signifie que doit lui revenir le dernier mot sur le montant des investissements et des dépenses en matière de santé. S'il faut par exemple rationner certains soins, il faudra un débat public et une décision démocratique pour trancher la question. La nationalisation des principaux secteurs de la santé – en premier lieu la médecine libérale et les entreprises pharmaceutiques – fait elle aussi partie des questions à poser, de même que les conditions d'accès aux soins – dont il faut bien sûr, à gauche, défendre le caractère universel.

En bref: comme la guerre, la santé est affaire trop sérieuse pour être laissée aux seul-e-s spécialistes!

Antoine Chollet

DOSSIER: SANTÉ

Burkhalter roule p

Le chef du Département de l'Intérieur s'inquiète pour ses finances? À raison, quand on voit la part payée par chaque habitant-e pour ses soins (voir le graphique ci dessous). On ne doit pas cependant croire que cette inquiétude s'étend aux finances publiques: la dernière réforme du financement des soins alourdit les finances cantonales en leur imposant une participation minimale de 55% aux coûts hospitaliers, tandis que celle des assurances ne doit pas dépasser 45%! Tout cela en obligeant les cantons à financer des établissements privés, à des conditions définies par les cantons mais contre lesquelles les groupes privés se battent farouchement. Pour prendre la mesure de ce subventionnement du secteur privé, rappelons que, jusqu'à présent, les cliniques se débrouillaient sans les cantons et faisaient quand même des bénéfices, qu'elles offrent une palette de prestations soigneusement choisies en fonction de leur rentabilité et qu'elles participent peu à la formation de professionnel-le-s et à la recherche.

En outre, les caisses maladie dû discuter d'un a été qualifié «financement qu'il serait plu de «gestion mo voulant être les trices des pres tout en empoc cantons! Heur proposition n'es

Fin

Participation aux fr
ass. privées: 0,19
Participation aux fr
ass. sociales: 5,5
Institutions d'a
rance privées:
Assurances co
taires LAMal (1
Assurance-

DOSSIER: SANTÉ

Caisse unique ou caisse publique?

Le changement n'est pas que cosmétique. Alors que la dernière initiative – rejetée en 2007 – était intitulée «Pour une caisse-maladie unique et sociale», la nouvelle mouture, lancée au début de cette année, s'appelle «Pour une caisse publique d'assurance-maladie». Où se situe la différence?

L'initiative «Pour une caisse publique» demande que la gestion de l'assurance-maladie soit confiée à une institution unique de droit public, qui devra créer des agences cantonales ou inter-cantonales chargées de la fixation des primes, de leur perception et du paiement des prestations.

Ainsi, l'organisation de la caisse publique devrait se rapprocher de celle de l'AVS, pour la gestion au quotidien, afin de limiter l'effet centralisateur de la caisse unique. On aurait aussi pu imaginer un modèle se rapprochant plus de l'assurance-chômage, où la perception des cotisations est confiée à une institution publique décentralisée (les caisses AVS), mais le versement des prestations (et le contrôle des droits) demeure aux mains d'une multitude de caisses.

La différence majeure avec le modèle AVS réside dans la fixation cantonale des primes, afin

de se gagner les bonnes grâces alémaniques (où les primes sont un peu plus basses, et même inférieures aux coûts cantonaux dans certains cas). Il pourrait aussi s'agir de la principale faiblesse de la nouvelle initiative. En effet, si l'on peut saluer la volonté de décentraliser la gestion de l'assurance-maladie, la solidarité et la redistribution devraient pleinement jouer au niveau des primes.

Arnaud Thiéry

Voir le site de l'initiative:
www.caissepublique.ch

Pour Hirslanden

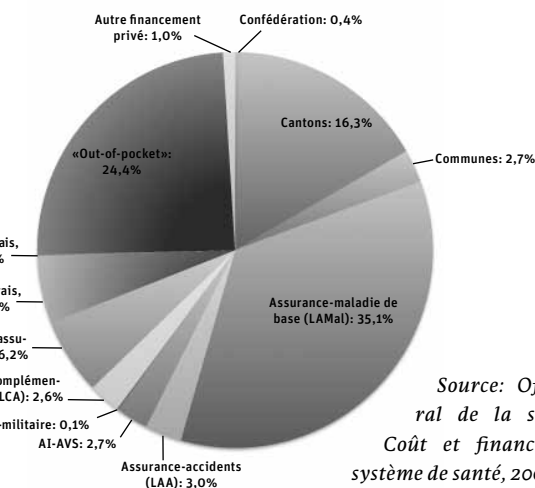
... cantons exerçant
... pouvoir selon les
... le parlement a
... un projet de ce qui
... abusivement de
... moniste», alors
... s juste de parler
... niste», les caisses
... seules interlocu-
... tataires de soins
... chant l'argent des
... reusement cette
... t – pour l'instant

– pas passée, mais elle donne une idée des intérêts défendus par les responsables de la santé au niveau fédéral.

Nos élites semblant confites dans leur arrogance, nombreuses sont les initiatives pour introduire une perspective alternative en matière de santé, défendant la qualité des soins et une organisation efficace parce que démocratique...

Stéphanie Pache

Financement du système de santé selon l'agent payeur



Source: Office fédéral de la statistique, *Coût et financement du système de santé, 2009.*

DOSSIER: SANTÉ

L'IVG: un droit égal pour toutes

Le 16 août 2011, une initiative exigeant que l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ne soit plus remboursée par l'assurance de base a abouti. Le peuple devra donc se prononcer pour conserver un droit que les femmes avaient acquis en 2002. L'offensive anti-avortement, lancée par l'UDC, ses alliés bourgeois et les milieux religieux, repose principalement sur trois arguments.

Tout d'abord, le financement de l'IVG devrait relever d'une affaire privée. La grande crainte de la droite, totalement infondée, est de voir la multitude irréflectée avoir systématiquement recours à l'IVG. C'est la raison pour laquelle les anti-avortement invoquent leur fameuse responsabilité individuelle. Ce qui, en d'autres termes, signifie simplement que l'IVG ne devrait être que le droit des riches, les seuls qui pourront s'offrir le luxe de l'intervention.

Ensuite, l'IVG coûterait cher à la communauté (environ 0,02% du budget de la santé...). Son abolition permettrait donc de réduire les coûts de l'assurance-maladie. Les anti-avortement, en revanche, omettent de dire

que les frais liés à une grossesse sont environ dix fois supérieurs.

La droite, enfin, considère que l'IVG n'est pas une maladie et qu'à ce titre elle ne mérite pas d'être remboursée. Faut-il lui rappeler que l'assurance de base prend en charge des prestations de santé (comme les frais de grossesse) et non pas exclusivement des frais liés à des maladies?

En fait, ces arguments fallacieux servent uniquement à masquer une opinion toujours fortement ancrée à droite (et parfois aussi à gauche): l'avortement est moralement condamnable.

Le choix d'une interruption de grossesse est un droit des femmes à disposer librement de leur corps. Aussi, pour que ce choix puisse exister, la communauté se doit d'être solidaire, tout comme elle l'est avec les personnes malades. Au risque de se faire excommunier, il est par conséquent absolument nécessaire de se battre pour conserver l'un de ces droits sociaux que la droite bourgeoise et chrétienne tente insidieusement de démanteler.

Thierry Bornand

DOSSIER: SANTÉ

Des réserves pour spéculer

Le financement de l'assurance obligatoire est au cœur de la LAMal depuis son entrée en vigueur en 1996. Un double principe fonde l'assurance obligatoire: la prime par tête (et non par capacité financière) et la concurrence entre les caisses maladies.

Ce double principe apporte son lot de confusion en matière de financement: différences entre primes d'assurance et coûts de la santé, montant des réserves, part des primes des assuré-e-s investie par les compagnies d'assurance et financement des assurances privées par l'assurance obligatoire (d'où l'initiative populaire «Pour la transparence de l'assurance-ma-

ladie (Halte à la confusion entre assurance de base et assurance complémentaire)»).

Le montant des réserves des caisses et leur utilisation représente un gros problème. Les caisses sont tenues par la LAMal de constituer des réserves représentant entre 10 et 20 % du total des primes afin de faire face à leurs obligations et couvrir les coûts imprévus. Sauf que sur Vaud, Genève ou Neuchâtel, les caisses ont fait un trop plein de réserves d'environ 1 milliard de francs. Concrètement les primes ont été trop élevées par rapport aux coûts dans ces cantons. Sans pression de l'OFSP, les caisses étaient libres de les accumuler.

Mais, sur Vaud notamment, le PS et Pierre-Yves Maillard ont mené le combat pour que les caisses rendent des comptes sur ces (sur-)primes encaissées en trop.

À tel point que le Conseil fédéral, sous pression, a décidé de renforcer le contrôle sur les réserves des caisses en obligeant celles-ci à passer un test de solvabilité basé sur celui des compagnies d'assurance privées. En langage clair, il apparaît que les caisses-maladies ont investi les réserves sur les marchés financiers (comme les caisses de pension) et se trouvent maintenant très exposées aux différents risques du casino boursier.

Mathieu Gasparini

DOSSIER: SANTÉ

Pressé·e·s comme des citrons

Le personnel de santé s'est mobilisé le 22 septembre dernier pour manifester son mécontentement au sujet de ses conditions de travail. Les «plans d'austérité», la vague contagieuse de réformes des systèmes de classification des fonctions et des grilles salariales et l'introduction de la tarification par diagnostic (*diagnosis-related group*, DRG) se renforcent mutuellement dans leur recherche du moindre coût et, comme d'habitude, les travailleuses-eurs sont les premières-ers à en souffrir, suivis de peu par les usagères-ers

COMPTÉ·E·S POUR DES PRUNES

Malheureusement le secteur de la santé est constitué d'institutions très hiérarchisées, avec un pouvoir administratif de

plus en plus fort, ne laissant que peu de place, voire aucune, à la voix des soignant·e·s sur le terrain et en contact avec la patientèle. Cette situation est particulièrement sensible dans les hôpitaux et les EMS où les équipes travaillent en permanence avec une dotation en personnel si minimale que l'absentéisme pour maladie est devenu un véritable fléau selon les «ressources humaines», au point que certaines en font un cheval de bataille et mettent en place des dispositifs de surveillance des absences menaçant la protection des données personnelles, toute absence étant par ailleurs suspecte. Et bien sûr le remplacement est plus que facultatif, et même quand on remplace les absent·e·s, il s'agit le plus souvent d'employé·e·s intérimaires, ce qui arrange probablement les directions d'établissements qui y voient un moyen d'ajustement très flexible et rentable, sans grand risque de se mettre en grève. Ce cercle vicieux semble pourtant relativement simple à enrayer par une augmentation des postes fixes, mais le lavage des cerveaux des RH est le même partout: il faut réduire les charges, et les travailleuses-eurs représentent 70% de celles-ci.

PRIS·ES POUR DES POIRES

On met en place, où ils n'existaient pas, des horaires plus longs car plus rentables en demandant moins de personnel par la diminution du chevauchement des équipes, ce qui signifie pour les soins de faire des journées (et des nuits) de douze heures contre huit heures auparavant. En plus d'augmenter la pénibilité d'une activité déjà difficile, les transformations ont un effet sur la

satisfaction des salarié·e·s. En effet, la plupart des soignant·e·s ont choisi ce domaine d'activité pour fournir des soins de qualité à chaque patient·e. Cependant, la fatigue induite par les horaires et la surcharge de travail, sans parler de la paperasse très envahissante et réduisant la présence auprès des patient·e·s, créent plus qu'un sentiment de ras-le-bol. Le sens même de l'activité professionnelle est atteint. Personne ne conçoit les soins comme du gardiennage de parking où chaque sortie de voiture exige une montagne de formulaires à remplir. Nombreux sont celles et ceux qui décident de quitter l'institution. Presque tous réduisent leur temps de travail au strict minimum, juste pour pouvoir payer leurs factures.

Cette détérioration des soins et des conditions de travail se produit cependant dans un des rares secteurs à ne connaître aucun chômage. Car la pénurie d'infirmières-ers, de médecins et d'assistant·e·s en soins sévit, on cherche à recruter et à former (voir ci-contre). Alors osons espérer que les professionnel·le·s de la santé, unis, sachent utiliser le couteau qu'ils tiennent par le manche et ne pas couper la poire en deux!

Stéphanie Pache
Médecin en colère

L'action des
personnels de soin
dans le canton de
Neuchâtel

La fin des haricots

Voilà des années que nos responsables savent que la pénurie de personnel infirmier et médical va aller en s'aggravant. Les expert·e·s, puis les associations professionnelles, ont donné l'alarme il y a plus de 10 ans, c'est-à-dire avec assez d'avance pour pouvoir former le personnel nécessaire aujourd'hui. Cependant nos dirigeant·e·s n'avaient aucune intention d'y remédier. Il est en effet moins coûteux de pomper allègrement chez les autres! Dans les hôpitaux, la proportion de soignant·e·s étrangères-ers est d'environ un tiers avec des disparités importantes, la part de corps infirmier recruté à l'étranger dans certains hôpitaux de Suisse romande atteignant parfois les 55%. Chez les médecins assistant·e·s et chef·fe·s de clinique, la proportion de non-Suisse·s est plus grande en Suisse alémanique, avec une part importante d'Allemand·e·s, mais avec des variations selon les disciplines, notamment celles souffrant de la plus grande pénurie, comme la psychiatrie.

Mais voilà, cela ne suffit toujours pas et les autres pays ont quand même commencé à se plaindre, car le phénomène entraîne des conséquences en série: nous «consommons» des professionnel·le·s allemand·e·s et français·es, la France et l'Allemagne se fournissent dans le Maghreb et l'Europe de l'Est, etc. On s'est mis donc à recruter des étudiant·e·s en soins infirmiers, et certaines facultés de médecine ont augmenté le nombre de place en médecine.

Enfin, l'autre bonne raison d'avoir instauré cette pénurie, c'est de pouvoir diminuer le nombre de postes. Car quelle meilleure raison de ne pas engager de personnel supplémentaire que de ne pas pouvoir le faire? SP



PARENTÉ

Qu'est-ce qu'une famille?

Ce n'est bien sûr pas tout à fait cette question que s'est posée le Conseil national lors de la session d'automne. Mais certains parlementaires à la droite de l'échiquier (notamment Yves Nidegger et Christian Lüscher) n'ont pas manqué de donner leur avis: ce sont des parents hétérosexuels mariés, exerçant l'autorité parentale sur leur(s) enfant(s), portant le nom de Monsieur, mais c'est Madame qui exerce l'autorité parentale si – scandale – les parents devaient ne pas, ou plus, être unis par les liens du mariage. Fort heureusement, le Conseil national a pris des décisions s'écartant (un peu, on reste en Suisse) de ce modèle.

AUTORITÉ PARENTALE

Au début de l'année, Simonetta Sommaruga décidait – en particulier sous la pression des Femmes socialistes – de retravailler entièrement le projet visant à faire de l'autorité parentale conjointe la règle pour les parents non-mariés ou divorcés (voir *Pages de gauche* n° 97). L'idée était de lier l'autorité parentale conjointe (qui, selon certaines camarades, revient à favoriser les pères) à un renforcement de l'obligation de payer les pensions alimentaires (ce qui favoriserait les mères...).

Le Conseil national, suivant le Conseil des États, a décidé de demander au Conseil fédéral de soumettre sans délai au parlement son projet visant à faire de l'autorité parentale conjointe la règle, sans lier cette question à celle de la contribution d'entretien. Entre-temps, les Femmes socialistes ont accepté cette option, plus égalitaire. Un pas dans

la bonne direction, donc, même s'il est regrettable d'avoir perdu près d'un an après le coup d'arrêt de Simonetta Sommaruga. Cela dit, il faudra attendre de lire le message du Conseil fédéral pour en discuter plus précisément, notamment en ce qui concerne les parents non mariés.

DROIT DU NOM

Durant la même session, la Chambre basse a adopté le nouveau droit du nom de famille. À l'avenir, le principe sera que toute personne gardera son nom toute sa vie, même en cas de mariage. Après la plupart des pays voisins, la Suisse sort donc enfin du Moyen Âge, malgré les prophéties de Dominique Baetig (qui pense voir affluer dans 20 ans des jeunes troublés par cette incertitude quant à leurs origines). En ce qui concerne les enfants justement, les époux, lors du mariage, devront décider si ceux-là porteront le nom du père ou de la mère, à moins que les époux décident de porter un nom de famille commun. Le choix fait lors du mariage pourra être modifié à la naissance du premier enfant.

ET LES ENFANTS?

Comme on ne fait pas la révolution tous les jours, le parlement a tout de même décidé que les couples homosexuels ne pourraient toujours pas adopter d'enfants, refusant une pétition des associations gay et lesbiennes qui faisait suite à un arrêt du Tribunal fédéral interdisant l'adoption aux couples liés par un partenariat. Reste un détail piquant: une députée du Parti évangélique plaide pour

l'autorisation de l'adoption de l'enfant par le-la conjoint-e homosexuel. Le modèle familial a encore de beaux jours devant lui, si même la droite traditionaliste veut l'étendre aux couples homosexuels. Aux dernières nouvelles, la question du nom de famille n'a pas été abordée pour ces cas de figure.

Arnaud Thiéry

EN BREF

Les masques du racisme en politique

«Bas les masques!», nous lance élégamment à la face la motion de Monsieur Freysinger, adoptée le 28 septembre 2011 par le Conseil national, à 101 voix contre 77. Une motion «Bas les masques!» pour soi-disant renforcer la sécurité intérieure en obligeant chaque individu à se découvrir devant les autorités, et en interdisant l'usage des transports publics aux visages masqués.

Personne n'est dupe: cette motion de l'UDC, fruit d'une récupération de l'initiative argovienne de mai 2010 contre le port du *niqab*, est une nouvelle expression xénophobe que l'UDC veut voir inscrite dans la Constitution fédérale, pour dialoguer sur un ton bien complice avec l'alinéa 3 de l'art. 72 sur les minarets. Car l'ennemi de l'UDC n'est qu'indirectement le *niqab*, c'est l'islam en général, disons carrément l'Autre, stigmatisé car non chrétien, entendu ici comme «non assimilable».

«Bas les masques!» éructe encore un Freysinger soudain féministe luttant pour la dignité de la femme et l'égalité des sexes! Cette captation raciste du combat féministe à des fins électoralistes, pour reprendre les termes de la philosophe Elsa Dorlin, devrait nous encourager à lutter encore davantage contre le monopole de l'UDC dans la discussion publique sur la question du foulard, et plus généralement sur celle des différences culturelles. Car ce monopole, pour le moment, s'avère manifestement gagnant pour le parti xénophobe. PG

LE POING



Seul·e·s les imbéciles ne changent jamais d'avis, donc après avoir reçu une rose, **Arnaud Montebourg** mérite ce mois-ci notre poing. De la démondialisation à l'ambition sans masque et sans vergogne, Montebourg s'est déjugé en annonçant voter pour François Hollande au second tour des primaires françaises, sans doute pour augmenter ses chances d'accéder à un ministère important l'année prochaine (on le dit intéressé par le poste de Garde des Sceaux). Être à gauche, cela signifierait-il donc voter pour les puissant·e·s?

LA ROSE



Une rose pour **Paul Rechsteiner**, Conseiller national PS, qui a réussi à faire adopter par le parlement, reprenant une proposition de l'USS, un abaissement de la durée minimale de cotisation pour les chômeuses·eurs de plus de 55 ans (de 24 à 22 mois) pour obtenir un droit à 520 indemnités de chômage. Qu'on en soit réduit à se réjouir de petites victoires comme celles-ci fait bien mesurer la faiblesse extrême de la gauche au niveau fédéral, mais puisque c'est bien bien d'une victoire qu'il s'agit, saluons-la!

ALLEMAGNE

Superlinks?

En Allemagne vient de s'achever une série importante d'élections dans les *Länder*, que la presse qualifie de *Superwahljahr*, à traduire approximativement par «super année électorale». Cette année est très mauvaise pour les deux partis de droite au pouvoir au plan national, la CDU (Union chrétienne-démocrate) et le FDP (Parti libéral-démocrate). Mais est-elle le signe que l'Allemagne est aussi *superlinks*, «super à gauche»? Rien n'est moins sûr.

SCHADENFREUDE

Ne boudons pas notre plaisir: dans cinq des sept *Länder* concer-

nés, la CDU perd des points. Dans le même nombre de *Länder*, le FDP rate le quorum et n'a donc pas de sièges. Enfin, dans l'ensemble de ces régions, le bloc formé par *die Linke* (extrême gauche), le SPD (Parti social-démocrate) et les Verts enregistre des progressions allant de 2 à 15% des voix.

Les détails, cependant, compliquent le tableau. D'abord, le score de *die Linke* ne connaît que de faibles variations à la baisse ou à la hausse, après une progression quasi continue les années précédentes. Le SPD, quant à lui, n'enregistre de nettes améliorations que là où il était minoritaire, comme à Hambourg où il détrône la CDU en tant que premier parti. Ailleurs, il se maintient ou régresse légèrement, cependant que les Verts, eux, progressent partout, passant par exemple en Rhénanie-Palatinat de 4,6 à 15,4%, tandis que la participation augmente de deux points. Dans le Bade-Wurtemberg, les mêmes Verts gagnent plus de douze points pour atteindre 24,2% des voix, et constituer ainsi le plus important groupe politique de gauche et faire élire le premier Ministre-président (chef de gouvernement) vert d'un *Land*.

Enfin, la participation globalement en hausse permet d'affirmer que les sociaux-démocrates perdent des électrices-eurs, et se montrent de plus incapables de mobiliser les abstentionnistes occasionnel-le-s, qui choisissent les Verts lorsqu'ils vont voter.

OFFENES DEUTSCHLAND

Qui sont ces Verts qui progressent? Comme dans de nombreux autres pays, le parti écologiste est en profonde transformation. Il occupait, jusqu'aux années 1990, le flanc gauche de la social-démocratie allemande, qui était, elle, traditionnellement centriste. Les choses changent: tout en faisant toujours leur beurre électoral des enjeux environnementaux, les Verts abandonnent peu à peu leur ligne de gauche sur les questions économiques et sociales pour adopter un discours plus neutre, axé sur la notion d'ouverture, qui vise avant tout les classes sociales peu menacées par la sous-enchère salariale, la concurrence entre travailleuses-eurs et la précarité. Leur première alliance gouvernementale avec la CDU au niveau d'un *Land*, en 2008 à Hambourg, marque une étape importante de cette évolution.

Peut-être est-ce là ce qui a permis aux Verts allemands d'éviter l'émergence d'une concurrence sur leur droite (sur le modèle des Verts libéraux suisses ou d'Europe Écologie – avant la fusion avec le parti vert historique – en France). Mais ce changement rend de plus en plus difficile le classement des Verts allemands sur une échelle gauche-droite.

Si ce *Superwahljahr* a montré que la droite allemande n'a plus de majorité électorale, il ne permet donc malheureusement pas d'affirmer que la gauche l'ait gagnée à sa place.

Benoît Gaillard

EN BREF

PSV: la tentation du centre?

Au-delà des circonstances particulières qui ont conduit à l'élection complémentaire au Conseil d'État vaudois du 27 novembre prochain, cette campagne nous donne quelques points de repère par rapport à l'élection du printemps 2012 et de l'éventuel basculement à gauche du canton de Vaud. Premièrement, en investissant Béatrice Métraux, les Verts ont fait le choix de continuer de donner des gages à une droite pourtant déclinante. Si certain-e-s lui ont collé l'étiquette de «syndicaliste», c'était seulement pour mieux l'aider à s'en distancer elle-même. Interrogée, Béatrice Métraux a sans problème vanté ses capacités de coopération avec d'État-employeur. Nous pouvons prévoir sans risque que, si Béatrice Métraux était élue, il s'agirait d'une cooptation de plus pour un-e ancien-ne de la FSF (syndicat des fonctionnaires) en récompense de leur docilité.

Deuxièmement, le choix des Verts semble avoir été précipité par leur peur que le train du Conseil d'État ne passe sans eux. En effet, des discussions ont eu lieu autour du parti Vaud libre – parti «centriste» – qui aurait présenté un candidat de droite suffisamment consensuel pour que la gauche puisse le soutenir. Vaud libre est déjà le résultat d'une scission des radicaux de l'Est vaudois; pour cette élection, ce parti aurait encore recueilli d'autres transfuges radicaux du PLR. Ces manœuvres politiciennes – outre qu'elles annoncent l'inéluctable explosion du PLR vaudois – montrent que le PSV est tenté de choisir la «voie du centre» au lieu de suivre son propre chemin. Il apparaît, en filigrane, que la gauche semble craindre d'être majoritaire, et donc en mesure d'appliquer son programme politique. MG



Sigmar Gabriel a du souci à se faire.

LIVRE

L'école des héritières-ers

Le thème de la reproduction de l'ordre social au sein de l'école n'est pas nouveau. Dans les années 1960, les travaux sociologiques de P. Bourdieu et J.-C. Passeron ont en effet montré que la réussite scolaire dépendait essentiellement d'un capital culturel hérité hors de l'institution scolaire. Or, comme les valeurs véhiculées par l'école (la compétition, la méritocratie, l'individualisme, l'autorité) correspondent, par un curieux hasard, aux valeurs bourgeoises, les enfants éduqués dans cet esprit ont «naturellement» plus de chances de prospérer à l'école et d'obtenir ainsi des emplois au sommet de la hiérarchie sociale. Ce faisant, ces études laissaient entendre que les enfants des classes populaires subissaient passivement l'exclusion scolaire dont ils-elles étaient victimes.

Le livre du sociologue anglais Paul Willis, publié en anglais une première fois en 1977 et enfin traduit en français, vient combler cette faiblesse. Dans une enquête de terrain menée durant

les années 1970 au sein d'un collège d'une ville ouvrière anglaise, située dans la région industrielle des *Midlands*, l'auteur montre en effet comment des enfants d'ouvrières-ers en viennent, progressivement, à «choisir» des professions socialement dévalorisées. Loin d'être simplement écartés par l'institution scolaire, les «gars» (surnom que se donnent les membres du groupe entre eux) participent en fait activement à leur exclusion, en se constituant une culture propre et proprement anti-scolaire.

En particulier, les «gars» rejettent à la fois toutes les formes d'autorité, l'idéologie méritocratique et la hiérarchie fondée sur la distinction entre intellectuel-le-s et manuel-le-s, comme autant de valeurs assimilées à l'ordre bourgeois. À l'inverse, ils valorisent le travail manuel et la solidarité (ce qui explique leur haine des fayots). Ces comportements anti-scolaires, comme le fait remarquer Paul Willis, s'apparentent en réalité au monde du travail

ouvrier et particulièrement à la culture d'atelier.

Ce livre rappelle ainsi qu'il faut se défaire du mythe selon lequel la réussite scolaire relèverait à la fois de la volonté propre des individus et/ou de leurs capacités intellectuelles; celle-ci est en effet intimement liée à l'environnement familial et aux situations économiques et sociales des individus.

Aussi, face au cercle de la reproduction sociale, il existe deux postures. Soit on essaie de donner une chance égale à chacune et chacun de «réussir», soit on abandonne tout principe qui fonde la hiérarchie sociale. La première solution reproduit à l'infini de l'inégalité, la seconde s'efforce de penser l'émancipation de toutes et de tous en posant l'égalité comme un préalable et non comme une finalité. À nous de choisir.

Thierry Bornand

À lire: Paul Willis, *L'école des ouvriers* [1977], Marseille, Agone, 2011.

LIVRE

Plongée au cœur du travail précaire

Pendant des années grande reporter à *Libération* (années au cours desquelles elle avait été retenue comme otage en Irak pendant six mois, en 2005), puis au *Nouvel Observateur*, Florence Aubenas est incontestablement l'une des journalistes les plus originales de la presse française actuelle. En 2009, elle se présentait au Pôle emploi – l'équivalent français des ORP – de Caen en prétendant rechercher du travail, sans rien révéler de son métier de journaliste. Elle en a tiré un très beau livre, qui raconte les petits boulots qui lui sont attribués par le chômage, la manière dont ce dernier traite les demandeuses-eurs d'emploi, et les gens qui partagent sa vie pendant presque six mois. Elle ne s'était fixé qu'une seule règle: l'expérience s'arrêtera lorsqu'on lui proposera un contrat à durée indéterminée.

Récit détaillé d'une vie de chercheuse d'emploi, *Le quai de Ouistreham* illustre les conséquences désastreuses des politiques de l'emploi menées ces dernières années. À sa lecture, chacun-e comprendra le sens du terme «armée de réserve» de travailleuses-eurs, prêt-e-s à accepter n'importe quelle tâche, quelles qu'en soient les conditions et le salaire, ou presque. On le sait, on le lit dans les statistiques, mais rien ne remplace le récit très subjectif que fait Florence Aubenas de cette expérience. Qu'on ne s'attende pas à y trouver des généralisations politiques, il s'agit avant tout d'un reportage, et son sujet principal est celle qui l'écrit.

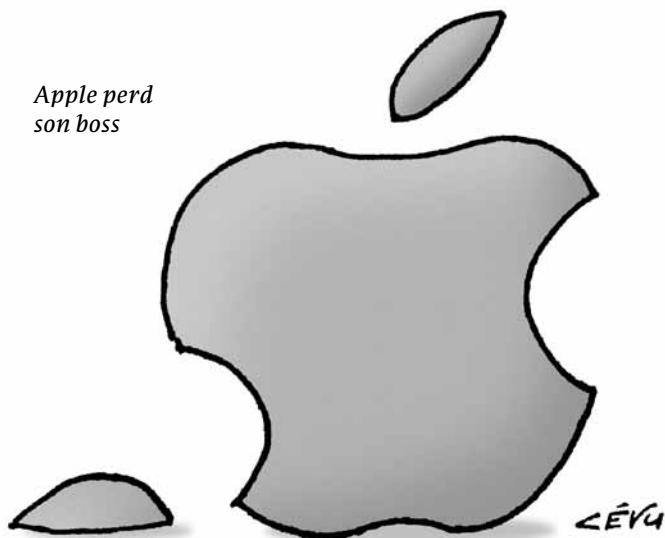
Au fil des pages, on est frappé par la disparition à peu près totale, dans ces emplois précaires, de ce que l'on appelait naguère avec un peu d'emphase une

«conscience de classe», cette idée que l'on appartient à un groupe et qu'il faut se battre collectivement pour que ses conditions de vie s'améliorent en même temps que celles des autres. Or aujourd'hui, c'est très exactement l'inverse qui se produit dans les secteurs du travail précaire. Le premier objectif de chacun-e est d'échapper à ce groupe aussitôt que possible (ce qui est bien compréhensible) et de rejoindre la société «normale». Le résultat politique et social de ce changement est bien sûr désastreux, puisque ces travailleuses-eurs ne se battent plus, et que leur nombre augmente sans cesse *de ce fait-là*: leur travail ne coûte presque rien et elles-ils sont dociles.

Antoine Chollet

À lire: Florence Aubenas, *Le quai de Ouistreham* [2010], Paris, Le Seuil (Points), 2011.

Apple perd
son boss



JAB

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi: Pages de gauche
Case postale 7126, 1002 Lausanne

SALLE DES PAS PERDUS

Cuisine fédérale

La Chancellerie fédérale a eu la savoureuse idée de produire une brochure explicative en vue de l'élection de l'Assemblée fédérale le 23 octobre 2011. Celle-ci présente le fonctionnement des institutions politiques et les différentes positions des partis sous la forme métaphorique de la cuisine.

Ainsi, chaque parti posséderait la recette miracle à tous les problèmes politiques. Aux votes (par sms?) des citoyen-ne-s reviendraient la tâche de choisir la meilleure. Cette manière de concevoir la politique a bien sûr pour effet d'en dépolitiser les enjeux, en faisant croire à la neutralité de l'espace politique.

Cerise sur le gâteau (apprêté spécialement par un institut de géographie zurichois!), on découvre dans la brochure que le PS est un parti conservateur... Informer les citoyen-ne-s certes, mais en arrêtant de les prendre pour des poires. TB

EN BREF

Réchauffement

Les Verts fondent comme neige au soleil.

Recette du flamby

Battre l'Aubry en neige, écraser du Royal et ajouter du Montebourg.

Xamax

Chagaev m'a tuer.

Libye

Les avocats Ziegler, Poncet et Lüscher font presque jeu égal avec Vergès et Dumas.

Emploi

Encore un jobs de perdu...

Bunga Bunga

DSK croyait que la femme de chambre du Sofitel portait un déguisement.

Affaire Banon-DSK

Décidément, l'abus des élites a du mal à passer.

Que fait la gauche au Conseil fédéral?

Le débat autour de la participation du Parti socialiste au Conseil fédéral est animé depuis bien longtemps. Il a connu des phases plus ou moins agitées, depuis la démission de Max Weber en 1953 jusqu'à l'élection refusée par Francis Matthey en 1993, en passant par l'«affaire Uchtenhagen» en 1983.

Ce débat n'est évidemment pas clos, c'est pourquoi *Pages de gauche* vous invite à le poursuivre avec nos invité-e-s, lors d'un grand débat entre les élections fédérales et le renouvellement du Conseil fédéral le 14 décembre.

- > **Katia Babey**
(Parti socialiste, NE)
- > **Matthieu Béguelin**
(Président du Parti socialiste, ville de Neuchâtel)
- > **Maria Roth-Bernasconi**
(Conseillère nationale PS, Genève)
- > **Éric Voruz**
(Conseiller national PS, Vaud)
- > **Elie Burgos**
(Co-auteur de *La formule magique*, PPU, 2011)

Jeudi 3 novembre à 20h00
Buffet de la gare de Lausanne
(Salle des Vignerons, 2^e étage)